

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide VENTURE® L

USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable

Herbicide de postlevée pour la suppression des graminées dans les cultures à feuilles larges

INGRÉDIENT ACTIF :

Fluazifop-P-butyl et isomère-S 125 g par litre

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**DANGER — CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **21209**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **2 L, 5 L, 8 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Nocif si ingéré. **Corrosif pour les yeux et la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau.** Le non-respect du mode d'emploi peut causer un danger pour la santé.
2. Peut-être nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiels.
3. Tous les utilisateurs doivent respecter toutes les précautions relatives à la manipulation ainsi que les directives d'emploi et de nettoyage figurant sur l'étiquette.
4. Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de

- nettoyage et de réparation. Porter des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pendant le mélange et le chargement.
5. Éviter tout contact avec le brouillard de pulvérisation en restant du côté d'où le vent souffle vers le pulvérisateur et/ou en portant un masque ou un appareil respiratoire approprié. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
 6. Porter les gants de nitrile fournis avec le produit et les jeter s'ils sont endommagés ou après l'emploi. Jeter les gants immédiatement si l'intérieur est contaminé. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon avant d'utiliser une nouvelle paire de gants.
 7. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est exempte de tout débris et que l'ensemble des buses et des tamis sont propres et libres de toute obstruction avant d'y verser l'herbicide VENTURE® L de façon à éliminer tout risque de contamination de la peau et des vêtements causée par la nécessité de débloquer des buses après le début de la pulvérisation.
 8. Éviter la dérive d'autres cultures ou vers des endroits non ciblés. Le maïs, les céréales et le gazon sont très sensibles à l'herbicide VENTURE L.
 9. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**
 10. S'il faut réensemencer une culture dans les 60 jours suivant l'application de l'herbicide VENTURE L, ne semer que des cultures à feuilles larges précisées sur l'étiquette.
 11. **ATTENTION** : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci pour le foin. Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.
 12. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.
 13. NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé.
 14. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non visés.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans

d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. S'il est congelé, le laisser décongeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

En cas de déversement sur un plancher ou une surface dure, absorber avec de la terre ou une autre matière absorbante. Nettoyer la surface avec un détergent et de l'eau, puis rincer. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

VENTURE® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	----------	-----------

Herbicide VENTURE® L

USAGE COMMERCIALE - USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable

Herbicide de postlevée pour la suppression des graminées dans les cultures à feuilles larges

INGRÉDIENT ACTIF :

Fluazifop-P-butyl et isomère-S 125 g par litre

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**DANGER — CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **21209**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Nocif si ingéré. **Corrosif pour les yeux et la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et la peau.** Le non-respect du mode d'emploi peut causer un danger pour la santé.
2. Peut-être nocif si absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Sensibilisant cutané potentiels.
3. Tous les utilisateurs doivent respecter toutes les précautions relatives à la manipulation ainsi que les directives d'emploi et de nettoyage figurant sur l'étiquette.
4. Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de

- nettoyage et de réparation. Porter des lunettes de sécurité ou un masque protecteur pendant le mélange et le chargement.
5. Éviter tout contact avec le brouillard de pulvérisation en restant du côté d'où le vent souffle vers le pulvérisateur et/ou en portant un masque ou un appareil respiratoire approprié. Se laver à fond à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
 6. Porter les gants de nitrile fournis avec le produit et les jeter s'ils sont endommagés ou après l'emploi. Jeter les gants immédiatement si l'intérieur est contaminé. Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon avant d'utiliser une nouvelle paire de gants.
 7. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est exempte de tout débris et que l'ensemble des buses et des tamis sont propres et libres de toute obstruction avant d'y verser l'herbicide VENTURE® L de façon à éliminer tout risque de contamination de la peau et des vêtements causée par la nécessité de débloquer des buses après le début de la pulvérisation.
 8. Éviter la dérive d'autres cultures ou vers des endroits non ciblés. Le maïs, les céréales et le gazon sont très sensibles à l'herbicide VENTURE L.
 9. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**
 10. S'il faut réensemencer une culture dans les 60 jours suivant l'application de l'herbicide VENTURE L, ne semer que des cultures à feuilles larges précisées sur l'étiquette.
 11. **ATTENTION** : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci pour le foin. Il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.
 12. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.
 13. NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé.
 14. N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE

TOXIQUE pour les végétaux terrestres non visés.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Tenir éloigné du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur. S'il est congelé, le laisser décongeler et bien l'agiter avant l'utilisation.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

En cas de déversement sur un plancher ou une surface dure, absorber avec de la terre ou une autre matière absorbante. Nettoyer la surface avec un détergent et de l'eau, puis rincer. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide VENTURE L est un herbicide sélectif de postlevée pour la suppression d'un vaste éventail de graminées annuelles et vivaces dans les cultures à feuilles larges.

L'herbicide VENTURE L ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges, la fétuque, les pâturins ni les carex (rouches), y compris le souchet.

L'herbicide VENTURE L est un herbicide systémique; il est transporté du feuillage traité vers les points de croissance des feuilles, des pousses, des racines ou des rhizomes.

Bien que la croissance des graminées cesse peu après le traitement, le processus de destruction du feuillage, des rhizomes et de la plante entière peut prendre jusqu'à plusieurs semaines. L'activité de l'herbicide VENTURE L n'est pas affectée par une pluie qui débute deux heures ou plus après l'application.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide VENTURE L ne doit être utilisé que dans les cultures énumérées sur cette étiquette. Un intervalle de 12 mois est requis entre le moment du traitement et l'ensemencement de toute culture autre que celles indiquées sur l'étiquette de l'herbicide VENTURE L.

NE PAS utiliser à l'intérieur d'une serre.

Comme ce produit n'est pas homologué pour supprimer des organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser à ces fins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation plus petites que la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par pulvérisation aérienne.

IL EST INTERDIT de manipuler plus de 50 kg de cette matière active par jour (400 L du produit VENTURE L).

Un tracteur à cabine fermée est nécessaire quand il s'agit d'appliquer plus de 33 kg de cette

matière active par jour (264 L du produit VENTURE L).

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Zones tampons :

Des zones tampons NE sont PAS requises lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal traitement localisé, pulvérisateurs intercalaires à cloches ou pulvérisateurs à cloches ou à écrans à faible dégagement qui font en sorte que le brouillard de pulvérisation n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits de la culture.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

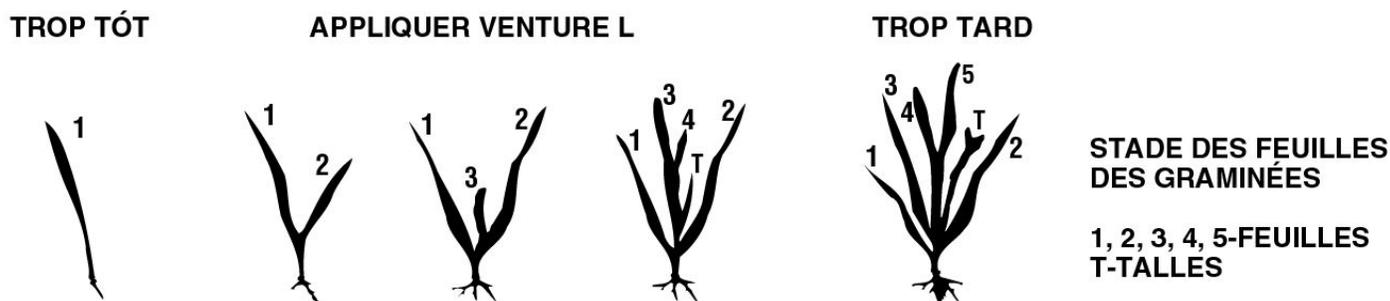
Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection :		
		des habitats aquatiques d'une profondeur :		des habitats terrestres
		de moins de 1 mètre	de plus de 1 mètre	
Pulvérisateur de grande culture*	Ginseng	1	0	5
	Rhubarbe	1	0	4
	Toutes les autres cultures	1	0	2

*Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation; pour ce faire, il suffit d'accéder au calculateur zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

MOMENT DU TRAITEMENT : L'efficacité du traitement par l'herbicide VENTURE L sera réduite si les mauvaises herbes ne poussent pas rapidement en raison d'un stress causé par un manque ou un excès d'humidité, un excès d'eau, des températures froides et/ou une très faible humidité relative. Il peut se produire une repousse par un nouveau tallage si l'application est effectuée dans les conditions de stress susmentionnées. Dans les cultures à grand espacement entre les rangs où le couvert végétal peut être lent à se refermer, il peut être nécessaire d'effectuer un sarclage pour supprimer les graminées qui lèvent après le traitement.

GRAMINÉES ANNUELLES : Appliquer l'herbicide VENTURE L sur les graminées annuelles en pleine croissance, aux stades 2 à 5 feuilles entièrement déployées (sauf pour les sétaires glauque et verte). Pour supprimer les sétaires glauque et verte, appliquer aux stades 2 à 4 feuilles entièrement déployées. Le nombre total de feuilles inclut les feuilles sur la tige principale et sur les talles; voir l'illustration. Les graminées établies qui ont dépassé le stade 5 feuilles (y compris la repousse après une coupe ou le tallage) ne seront pas supprimées. On obtient une suppression optimale lorsque le traitement est effectué avant le tallage des graminées annuelles. **Les traitements des graminées annuelles effectués après leur tallage et lorsque celles-ci subissent un stress causé par l'humidité et/ou la température ne procurent pas une suppression satisfaisante.**



CHIENDENT : L'herbicide VENTURE L procure une suppression saisonnière du chiendent.

Appliquer sur les plants en pleine croissance comportant de 3 à 5 feuilles entièrement déployées. Les traitements effectués sur des plantes qui mesurent plus de 20 cm de hauteur ou qui ont atteint le stade de l'épiaison ne procurent pas une suppression adéquate. Dans le canola et le soja seulement, l'herbicide VENTURE L appliqué à faible dose (1 L/ha) assure l'arrêt de croissance des parties aériennes du chiendent pendant toute la saison de végétation.

CULTURES ANNUELLES : Pour obtenir une suppression adéquate, on doit fragmenter complètement les rhizomes du chiendent par un travail du sol (disque ou cultivateur) avant l'application de l'herbicide VENTURE L. Le travail du sol requis pour fragmenter les rhizomes peut être effectué à l'automne ou au printemps, avant le semis. La préparation normale du lit de semence assure une fragmentation suffisante des rhizomes du chiendent, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire un travail du sol supplémentaire. Ne pas travailler le sol pendant 5 jours après l'application de l'herbicide VENTURE L.

CULTURES VIVACES : Dans les cultures vivaces, on peut obtenir une suppression saisonnière efficace pourvu que le chiendent ne subisse pas de stress causé par l'humidité ou la température et que l'application soit effectuée au stade foliaire optimal. La concurrence de la culture améliore généralement la suppression du chiendent. Ne pas travailler le sol pendant 5 jours après l'application de l'herbicide VENTURE L.

DOSES : Les doses d'emploi générales de l'herbicide VENTURE L pour supprimer diverses espèces de graminées figurent ci-dessous. Consulter la section sur les cultures pour connaître la dose d'emploi maximale pour chaque culture, le délai d'attente approprié avant la récolte et les mélanges en cuve recommandés.

DOSES D'HERBICIDE VENTURE L		
Graminées supprimées	Dose (L/ha)	Stade foliaire recommandé
Maïs spontané	0,6	2-5
Sorgho d'Alep, ivraie de Perse, échinochloa pied-de-coq, blé de printemps et orge de printemps spontanés	0,8	2-5
Folle avoine, panic millet sauvage, digitaire, panic d'automne, panic capillaire avancé	1,0	2-5
Sétaire (verte, glauque, géante) dans l'est du Canada	1,0	2-4
Sétaire (verte, glauque) (millet sauvage) dans l'ouest du Canada	1,4	2-4
Arrêt de croissance des parties aériennes du chiendent (canola et soja)	1,0	3-5
Chiendent (consulter le paragraphe sur le chiendent pour les directives et conditions d'emploi)	2,0	3-5
Muhlenbergie feuillée	2,0	3-5

CULTURES : Consulter la liste des **graminées supprimées** ci-dessus pour connaître la dose appropriée d'herbicide VENTURE L. Le tableau qui suit fournit la dose maximale d'herbicide VENTURE L pour une culture donnée ainsi que d'autres renseignements spécifiques. Ne pas oublier, dans tous les cas, d'appliquer l'herbicide VENTURE L au stade de croissance approprié des graminées et lorsque les graminées sont en pleine croissance.

RECOMMANDATIONS SUR LES CULTURES

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
CULTURES FOURRAGÈRES				
Canola	0,4	80	1. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable 2. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + Herbicide Lontrel 360, Herbicide Lontrel XC, ou L'Herbicide Lontrel 72 3. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + Herbicide Muster® ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go	Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après le stade de la cinquième feuille de la culture. Voir les directives de mélange ci-après. ATTENTION : Ne pas appliquer le mélange avec Muster dans les variétés de canola polonais, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.
	1,4		4. Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go	
	2		5. Herbicide Lontrel 360, Herbicide Lontrel XC, ou L'Herbicide Lontrel 72	
Fétuque rouge traçante (plantules et plants établis)	2		Herbicide Ally® ou l'Herbicide Ally en Pochettes Toss-N-Go Pate Granulée 60%	Fétuque cultivée pour les semences seulement. Appliquer aux stades 2 à 5 feuilles de la culture. Utiliser l'herbicide VENTURE L à raison de 1 L/ha pour éliminer les épillets de l'orge queue d'écureuil et du brome inerme. Voir les directives de mélange ci-après.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
Lin	0,4	80	1. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable 2. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + MCPA Ester 3. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + Buctril® M	Voir la restriction pour les mélanges en cuve ci-après.
	2			
Lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique)	2	80		
Lentilles	2	70		Ne pas appliquer après le sixième stade nodal de la culture.
Moutarde	2	75		Ne pas appliquer après le cinquième stade foliaire de la culture.
Pois (de grande culture)	2	66		On peut servir les chaumes aux bovins laitiers en lactation et aux autres bestiaux.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
GRANDES CULTURES				
Soja	0,4	90	1. Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable	Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après le troisième stade trifolié de la culture. Voir les directives de mélange en cuve ci-après.
	2		2. Herbicide Liquide Basagran® ou Basagran Forte	
	2		3. Herbicide	

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
	2		liquide REFLEX®	Le mélange en cuve avec l'herbicide liquide REFLEX ne doit être utilisé que dans l'est du Canada. Ne pas appliquer ce mélange en cuve après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.
Haricots secs comestibles	2	75		Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après le stade de la troisième feuille trifoliée de la culture.*
	2	84	1. Herbicide liquide REFLEX	Consulter le mode d'emploi pour les mélanges en cuve aux pages suivantes. Le mélange en cuve avec l'herbicide liquide REFLEX ne peut être utilisé que dans l'est du Canada. Ne pas appliquer ce mélange en cuve après le stade de la deuxième feuille trifoliée de la culture.*
Betteraves à sucre	2	90		
Tournesol	2	120		
Tabac	1	45		

LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES

Luzerne	2	41	Peut être mélangé avec du 2,4-DB	On peut utiliser la culture traitée pour l'alimentation des bovins laitiers en lactation et des autres bestiaux 41 jours après le traitement.
Trèfle rouge et lotier corniculé	2	Voir les remarques	Peut être mélangé avec du 2,4-DB	Ne pas utiliser pour le pâturage ni l'alimentation des bestiaux dans l'année du traitement.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
LÉGUMES				
Asperges (semées directement, plantules et peuplements établis)	2	1		Un seul traitement généralisé. NE PAS travailler le sol entre les rangs dans les 5 jours suivant le traitement. Dans le cas des peuplements établis, NE PAS traiter les turions pendant la récolte.
Brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	0,8 à 2	40		Une application par saison.
Carottes	2	50		Appliquer lorsque la culture mesure 10 cm de hauteur ou moins.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
Concombre	0,8 à 2	30		Une application par saison.
Oignons	1	42		Graminées annuelles Un traitement de rappel peut être requis, mais pas moins de 42 jours avant la récolte.
	2	60		Graminées annuelles et chiendent Une seule application par saison.
Pommes de terre	2	45	Peut être mélangé avec SENCOR® 480F pour l'application tôt en postlevée.	Ajouter SENCOR 480F dans la cuve du pulvérisateur et agiter pendant 2 minutes avant d'ajouter l'herbicide VENTURE L. Consulter l'étiquette du Sencor 480F pour connaître les taux et les précautions spécifiques aux mauvaises herbes.
Rutabagas	2	45		Une application par saison.
Lupins (blanc doux)	2	80		Une application par année. Appliquer dans 200-300 L d'eau/ha.
Tomates	2	60		

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	MÉLANGES EN CUVE HERBICIDE VENTURE L	REMARQUES
FRUITS				
Arbres non en production – pommes et poires Arbres établis – pommes, poires, pêches, cerises (aigres et douces), abricots, prunes	2			Une application par année, en bande sous les arbres.
Bleuets en corymbe	2	15		Une application par saison. Appliquer en bande dans 100-300 L d'eau/ha. Appliquer aux stades 2 à 6 feuilles des graminées annuelles ou aux stades 3 à 5 feuilles du chiendent.
Canneberges (non en production)	2			Une application par saison, en postlevée, pour la suppression du chiendent.
Fraises	2	30		Une seule application par année. Traiter au printemps avant la floraison ou après la régénération.
Fraises (plants de pépinière)	0,6-2			Une application par année. Appliquer dans 250 L d'eau/ha. Appliquer au début de l'été ou au début de l'automne. Est du Canada seulement.
Framboises (nouveaux plants)	1,2 à 2			Appliquer tôt après la levée, aux stades 2 à 6 feuilles, pour supprimer les graminées annuelles.
Framboises	1,2 à 2	30		Appliquer au printemps, au stade préfloral. OU Appliquer à l'automne (août à octobre) et de nouveau au printemps
PLANTES ORNAMENTALES				
Plantes, arbustes, arbres et pépinières de plantes forestières ou ornementales	2	Aucun		Voir les DIRECTIVES D'EMPLOI DANS LES PLANTES ORNAMENTALES pour des conseils sur le traitement des plantes sensibles.

* Les variétés de haricots secs comestibles peuvent afficher des variations quant à leur tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide VENTURE L ainsi que le mélange en cuve de l'herbicide VENTURE L et de l'herbicide liquide REFLEX. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide VENTURE L ou au mélange en cuve de l'herbicide VENTURE L et de l'herbicide liquide REFLEX, limiter la première utilisation de ces herbicides à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.

MÉLANGE EN CUVE DE l'herbicide VENTURE L + Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable DANS LE CANOLA, LE LIN ET LE SOJA

On peut utiliser l'herbicide VENTURE L en association avec le Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable pour supprimer les graminées annuelles, notamment la folle avoine, la sétaire verte, le blé de printemps spontané et l'orge de printemps spontanée dans le canola, le lin et le soja. Cette combinaison permet d'utiliser des doses réduites des deux herbicides par rapport à leur dose d'emploi lorsqu'ils sont utilisés seuls.

Moment du traitement : Le mélange de l'herbicide VENTURE L + Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable fournit une fenêtre élargie de stades de développement de la sétaire verte où l'on peut effectuer le traitement, par comparaison avec l'herbicide VENTURE L utilisé seul. Appliquer lorsque la sétaire verte est aux stades 2 à 5 feuilles (nombre total de feuilles sur la tige principale et les talles). Consulter la rubrique MOMENT DU TRAITEMENT de la section MODE D'EMPLOI de l'étiquette pour connaître le moment de traitement approprié pour la folle avoine, le blé de printemps spontané et l'orge de printemps spontanée. Les traitements des graminées annuelles effectués après leur tallage et lorsque celles-ci subissent un stress causé par l'humidité et/ou la température ne procurent pas une suppression satisfaisante.

Canola, lin et soja : Utiliser 0,40 L/ha d'herbicide VENTURE L en association avec un mélange avec un taux étiqueté de Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable. On doit ajouter un adjuvant (Adjuvant Merge[®] ou Assist[®] Concentrate d'Huile) à la solution de pulvérisation, tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous. Voir les DIRECTIVES DE MÉLANGE et les DIRECTIVES D'APPLICATION.

Doses réduites d'herbicide VENTURE L et de Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable dans le canola : Dans les cultures vigoureuses de canola et de canola tolérant aux triazines, on peut utiliser une dose réduite d'herbicide VENTURE L (0,32 L/ha) et de Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable (0,43 L/ha) lorsque l'infestation de folle avoine, de sétaire verte, de blé de printemps spontané et d'orge de printemps spontané est légère ou modérée. On doit ajouter un adjuvant (Adjuvant Merge ou Assist Concentrate d'Huile) à la solution de pulvérisation, tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous.

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES : L'herbicide VENTURE L ou le mélange en cuve d'herbicide VENTURE L et de Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges. Il faut donc appliquer séparément un herbicide recommandé contre les mauvaises herbes à feuilles larges, à moins qu'un mélange en cuve ne soit expressément recommandé dans cette étiquette. Ne pas appliquer l'herbicide VENTURE L après un herbicide de postlevée contre les mauvaises herbes à feuilles larges. Lorsque l'herbicide VENTURE L doit être utilisé séquentiellement avec un herbicide de postlevée contre les mauvaises herbes à feuilles larges autre que l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go, appliquer l'herbicide VENTURE L en premier et attendre au moins 3 jours avant d'appliquer l'autre herbicide. Si on utilise l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go séquentiellement avec l'herbicide VENTURE L, appliquer Muster en premier et attendre au moins 4 jours avant d'appliquer l'herbicide VENTURE L. Le respect de ces séquences permet d'éviter les dommages à la culture. Consulter l'étiquette des produits à mélanger pour connaître les directives d'application et les précautions.

MÉLANGES EN CUVE D'HERBICIDE VENTURE L AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES

1. Lire et suivre à la lettre les précautions et le mode d'emploi sur l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges utilisé.
2. Respecter les doses d'emploi et les périodes de traitement indiquées sur l'étiquette de chaque produit utilisé dans le mélange.
3. Pour obtenir une suppression optimale des graminées spontanées, les stades de croissance appropriés pour les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent coïncider, à défaut de quoi l'efficacité du traitement pourrait être réduite.
4. Consulter les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE, ADJUVANTS et DIRECTIVES D'APPLICATION.

Canola – Mélange en cuve avec l'Herbicide Lontrel 360, l'Herbicide Lontrel XC, l'Herbicide Lontrel 72: On peut mélanger l'herbicide VENTURE L aux doses figurant sur cette étiquette avec l'herbicide l'Herbicide Lontrel 360, l'Herbicide Lontrel XC ou l'Herbicide Lontrel 72 pour traiter les champs de canola ou de canola tolérant aux triazines. **Aucun adjuvant additionnel n'est requis.**

Canola – Mélange en cuve avec l'Herbicide Muster or l'Herbicide Muster Toss-N-Go : On peut mélanger l'herbicide VENTURE L à raison de 0,8 à 1,4 L/ha avec l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go pour traiter les champs de canola ou de canola tolérant aux triazines. **Aucun adjuvant additionnel n'est requis.**

ATTENTION : Ne pas appliquer le mélange avec l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go dans les variétés de canola polonais, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

Fétuque rouge traçante (plantules et plants établis) – Mélange en cuve avec l'Herbicide Ally ou l'Herbicide Ally en Pochettes Toss-N-Go Pate Granulée 60 % : On peut mélanger l'herbicide VENTURE L à raison de 2,0 L/ha avec l'Herbicide Ally ou l'Herbicide Ally en Pochettes Toss-N-Go Pate Granulée 60 % pour traiter les champs de fétuque rouge traçante cultivée pour les semences. **Aucun adjuvant additionnel n'est requis.**

Soja et haricots secs comestibles – Mélange en cuve avec l'herbicide liquide REFLEX (est du Canada seulement) : on peut mélanger l'herbicide VENTURE L à raison de 0,6 à 2 L/ha avec l'herbicide liquide REFLEX à raison de 1,0 L/ha pour les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette de l'herbicide liquide REFLEX. Toujours ajouter l'adjuvant non ionique ou TURBOCHARGE® (soja seulement) tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous. **Voir les mises en garde en note au bas du tableau sur les Recommandations sur les cultures ci-devant.**

Soja – Mélange en cuve avec Basagran Herbicide Liquide ou Basagran Forte: On peut mélanger l'herbicide VENTURE L aux doses figurant sur cette étiquette avec les doses homologuées de Basagran herbicide liquide ou Basagran Forte. Pour Basagran herbicide liquide, toujours ajouter Assist Concentrate d'Huile tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous.

MÉLANGES EN CUVE D'HERBICIDE VENTURE L ET DE Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LE CANOLA ET LE LIN

1. Lire et suivre à la lettre les précautions et le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges utilisé.

2. **Respecter les doses d'emploi et les périodes de traitement indiquées sur l'étiquette de chaque produit utilisé dans le mélange.**
3. Pour obtenir une suppression optimale des graminées spontanées, les stades de croissance appropriés pour les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent coïncider, à défaut de quoi l'efficacité du traitement pourrait être réduite.
4. Consulter les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE, ADJUVANTS et DIRECTIVES D'APPLICATION.

Canola – Mélange en cuve avec l'Herbicide Lontrel 360, l'Herbicide Lontrel XC ou l'Herbicide Lontrel 72: On peut combiner le mélange d'herbicide VENTURE L et de Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable aux doses figurant sur cette étiquette (à l'exception des doses plus faibles pour le canola) (y compris les adjuvants requis) avec l'herbicide Lontrel 360, l'Herbicide Lontrel XC ou l'Herbicide Lontrel 72, aux doses homologuées pour les mauvaises herbes à feuilles larges à supprimer.

Canola – Mélange en cuve avec l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go : On peut combiner le mélange d'herbicide VENTURE L et de Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable aux doses figurant sur cette étiquette (à l'exception des doses plus faibles pour le canola) (y compris les adjuvants requis) avec l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go, aux doses homologuées pour les mauvaises herbes à feuilles larges à supprimer.

ATTENTION : Ne pas appliquer le mélange en cuve avec l'Herbicide Muster ou l'Herbicide Muster Toss-N-Go dans les variétés de canola polonais, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

Lin – Mélange en cuve avec Buctril M ou MCPA Ester : On peut utiliser un mélange en cuve des doses homologuées d'herbicide VENTURE L + Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + Buctril M **ou** MCPA Ester lorsque le lin affiche une croissance vigoureuse et que l'infestation de folle avoine, de sétaire verte, de blé de printemps spontané et d'orge de printemps spontanée est légère ou modérée. Éviter de traiter le lin lorsque le temps est chaud et humide, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée. Le mélange avec Buctril M ou MCPA Ester peut souvent se révéler antagonique à l'activité du mélange d'herbicide VENTURE L + Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable. On doit utiliser l'adjuvant **ou** l'une des combinaisons d'adjuvants suivants : Adjuvant Merge ou Assist Concentrate d'Huile+ Adjuvant Merge, tel qu'indiqué dans la section ADJUVANTS ci-dessous.

DIRECTIVES DE MÉLANGE (Pour tous les mélanges en cuve approuvés) : Nettoyer à fond la cuve du pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et un détergent. Remplir la cuve à moitié environ avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche.

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement.
2. Verser les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser la quantité requise d'herbicide VENTURE L et agiter pendant 2 à 3 minutes. Verser ainsi que les produits d'association de formulation SE ou SC et continuer l'agitation pendant 2 à 3 minutes.
4. Verser les produits d'association de formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
6. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le

- mélange soit complet.
7. Verser un adjuvant comme indiqué dans le mode d'emploi pour la culture.
 8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
 9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
 10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
 11. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit ni nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent.

- Il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.
- Les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lot.
- Il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

ADJUVANTS

A) Pour les mélanges en cuve d'herbicide VENTURE L + Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable : On doit ajouter l'un des adjuvants Adjuvant Mergeou Assist Concentrate d'Huile à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale de 0,5 % v/v (5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser); on peut aussi utiliser une combinaison de ces adjuvants, pourvu que la concentration finale d'adjuvants ne dépasse pas 0,5 % v/v. Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

B) Pour les mélanges en cuve d'herbicide VENTURE L + herbicide liquide REFLEX : On doit ajouter soit l'adjuvant non ionique ou soit l'adjuvant TURBOCHARGE (soja seulement) à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale de 0,1 % v/v d'adjuvant non ionique (1 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser) ou 0,25 % v/v d'adjuvant (2,5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser). Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

C) Pour les mélanges en cuve d'herbicide VENTURE L + Basagran herbicide liquide: On doit ajouter l'un des adjuvants Assist Concentrate d'Huile à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale de 0,5 % v/v (5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser); on peut aussi utiliser une combinaison de ces adjuvants, pourvu que la concentration finale d'adjuvants ne dépasse pas 0,5 % v/v. Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

D) Pour les mélanges en cuve d'herbicide VENTURE L + Herbicide Poast Ultra Liquide Emulsifiable + un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges : On peut ajouter l'adjuvant Merge seul ou Assist Concentrate d'Huile+ Adjuvant Merge à la solution de pulvérisation de façon à obtenir une concentration finale totale de 0,5 % v/v (5 L pour chaque 1000 L de solution à pulvériser). Toujours ajouter les adjuvants en dernier dans la cuve du pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION : On recommande l'emploi d'un pulvérisateur avec buses à jet éventail standard. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin d'améliorer la couverture des mauvaises herbes. L'emploi de buses à miroir ou de buses à jet en cône creux n'est pas recommandé parce qu'elles donnent une couverture inégale ou inappropriée. S'assurer d'une couverture uniforme et complète du feuillage des plantes ciblées. Appliquer l'herbicide

VENTURE L et ses mélanges dans 50 à 200 L d'eau à l'hectare, à une pression de 200 à 300 kPa. On recommande une pression élevée (jusqu'à 425 kPa) pour les applications dans les populations denses de mauvaises herbes ou en présence d'un couvert végétal compact afin d'assurer une meilleure couverture. Pour l'application en bandes, réduire proportionnellement le volume de pulvérisation à l'hectare. Utiliser des pulvérisateurs terrestres seulement.

DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DANS LES PLANTES ORNAMENTALES : On peut utiliser l'herbicide VENTURE L pour supprimer les graminées spontanées dans de nombreuses espèces ornementales qui ne sont pas des graminées (plantes, arbustes, arbres et couvre-sol) nouvellement repiquées ou établies. Se conformer aux directives des sections MOMENT DU TRAITEMENT, DIRECTIVES D'APPLICATION, DOSES ET ADDITIFS. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur manuel, appliquer de façon à bien couvrir les graminées, sans atteindre le point d'écoulement. Des traitements de rappel peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression pendant toute la saison.

L'herbicide VENTURE L peut être appliqué sur le dessus des plants, des arbustes et des couvre-sol ainsi que des plants de pépinière figurant au Tableau 1. Pour les plantes ornementales figurant au Tableau 2, appliquer sous forme de jet dirigé de façon à éviter tout contact de la solution pulvérisée avec le feuillage.

NOTE : Il est impossible de tester le produit sur chaque espèce ou variété de plante ornementale. Pour le traitement des espèces non mentionnées dans cette étiquette, l'utilisateur devrait d'abord faire un essai pour déterminer la sécurité du traitement sur le dessus des plants. Sinon, il est recommandé d'utiliser un jet dirigé pour éviter tout contact avec le feuillage.

TABLEAU 1 : On peut effectuer le traitement sur le dessus des plantes ornementales suivantes.
NOTE : Les espèces suivies d'une astérisque (*) doivent être traitées par jet dirigé entre l'éclatement des bourgeons et l'endurcissement des pousses initiales.

TABLEAU 1 PLANTES

Alysson (<i>Alyssum</i> spp.)	(<i>Doronicum</i> spp.)	(<i>Linaria</i> spp.)
Armoise (<i>Artemisia</i> spp.)	Drave (<i>Draba</i> spp.)	Lysimaque (<i>Lysimachia</i> spp.)
Camomille (<i>Anthemis</i> spp.)	Lierre commun (<i>Hedera helix</i>)	Lupin (<i>Lupinus</i> spp.)
Gypsophile (<i>Gypsophila</i> spp.)	Onagre (<i>Oenothera</i> spp.)	Oeillet d'Inde (<i>Tagetes</i> spp.)
Épimède (<i>Epimedium</i> spp.)	Érigéron (<i>Erigeron</i> spp.)	Lysimaque nummulaire (<i>Lysimachia nummularia</i>)
Bergénie (<i>Bergenia</i> spp.)	Renouée (<i>Polygonum</i> spp.)	Sagine (<i>Arenaria verna</i>)
Bugle (<i>Ajuga</i> spp.)	Myosotis (<i>Myosotis</i> spp.)	Petite Pervenche (<i>Vinca minor</i>)
Népéta cataire (herbe aux chats) (<i>Nepeta cataria</i>)	Gaillarde (<i>Gaillardia</i> spp.)	Pétunia (<i>Petunia</i> spp.)
Centaurée (<i>Centaurea</i> spp.)	Gazanie (<i>Gazania</i> spp.)	Pavot (<i>Papaver</i> spp.)
Céraiste (<i>Cerastium</i> spp.)	Benoîte (<i>Geum</i> spp.)	Potentille (<i>Potentilla</i> spp.)
Clarkia (<i>Clarkia</i> spp.)	Hydrangée (<i>Hydrangea</i> spp.)	Échinacée pourpre (<i>Echinacea purpurea</i>)
Coréopsis (<i>Coreopsis tinctoria</i>)	Impatiente (<i>Impatiens</i> spp.)	Arabette (corbeille d'argent) (<i>Arabis</i> spp.)
Coronille bigarrée (<i>Coronilla varia</i>)	Iris (<i>Iris</i> spp.)	Rudbeckie (<i>Rudbeckia</i> spp.)
Chrysanthème (<i>Chrysanthemum</i> spp.)	Gesse (<i>Lathyrus</i> spp.)	Sauge (<i>Salvia</i> spp.)
Pied d'alouette (<i>Delphinium</i> spp.)	Lis (<i>Lilium</i> spp.)	Scabieuse (<i>Scabiosa</i> spp.)
Oeillet (<i>Dianthus</i> spp.)	Liriopie (<i>Liriope</i> spp.)	Joubarbe (<i>Sempervivum</i> spp.)
Doronic	Statice (<i>Limonium</i> spp.)	Renouée de Chine (<i>Polygonum aubertii</i>)
	Linaire	

Euphorbe
(*Euphorbia* spp.)
Pois de senteur
(*Lathyrus* spp.)

Verveine
(*Verbena* spp.)
Fraisier blanc du Chili
(*Fragaria chiloensis*)

Yucca
(*Yucca* spp.)
Zinnia
(*Zinnia* spp.)

ARBUSTES, ARBRES ET PLANTS DE PÉPINIÈRE

Pommier, pommetier
(*Malus* spp.)
Thuya
(*Thuja* spp.)
Frêne
(*Fraxinus* spp.)
Azalée
(*Rhododendron* spp.)
Épine-vinette
(*Berberis* spp.)
Buis
(*Buxus* spp.)
Caragan
(*Caragana* spp.)
Cotonéaster
(*Cotoneaster* spp.)
Groseille
(*Ribes* spp.)
Douglas taxifolié*
(*Pseudotsuga menzeisii*)
Sureau
(*Sambucus* spp.)
Orme
(*Ulmus* spp.)
Escallonia
(*Escallonia* spp.)
Fusain
(*Euonymus* spp.)
Sapin*
(*Abies* spp.)
Pyracanthé (buisson
ardent) (*Pyracantha* spp.)
Forsythie
(*Forsythia* spp.)
Pruche*
(*Tsuga* spp.)
Houx*
(*Ilex* spp.)
Chèvrefeuille
(*Lonicera* spp.)
Charme
(*Carpinus* spp.)
Jasmin d'hiver
(*Jasminum nudiflorum*)

Genévrier
(sauf les variétés Blue
Haven et *Pfitzeriana*
compacta)
Lilas
(*Syringa* spp.)
Tilleul
(*Tilia* spp.)
Févier épineux
(*Gleditsia triacanthos*)
Érable
(*Acer* spp.)
Poirier
(*Pyrus* spp.)
Andromède
(*Pieris* spp.)
Pin
(*Pinus* spp.)
Podocarpus
(*Podocarpus macrophylla*)

Troène
(*Ligustrum* spp.)
Cognassier
(*Chaenomeles* spp.)
Rhododendron (sauf
l'azalée) (*Rhododendron*
spp.)
Spirée
(*Spiraea* spp.)
Épinette*
(*Picea* spp.)
Platane
(*Platanus* spp.)
Viorne
(*Viburnum* spp.)
Vigne vierge commune
(*Parthenocissus*
quinquefolia)
Weigelia
(*Weigela* spp.)
Saule
(*Salix* spp.)
If*
(*Taxus* spp.)
Rose
(*Rosa* spp.)
Bruyère
(*Calluna* spp.)
Fustet
(*Cotinus coggygria*)
Symphorine
(*Symphoricarpos rivularis*)

Tableau 2 : Des applications dirigées sont recommandées pour éviter tout contact avec le feuillage.

**TABLEAU 2
PLANTES**

Campanule
(*Campanula* spp.)
Orpin
(*Sedum* spp.)

**ARBUSTES, ARBRES ET PLANTS DE
PÉPINIÈRE**

Genévrier de Chine
(*Pfitzeriana compacta*)
Genévrier sabine “Blue Haven”
(*Juniperus* spp.)
Cornouiller
(*Cornus* spp.)
Seringa
(*Philadelphus* spp.)

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DE CHAQUE PRODUIT UTILISÉ POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS D'EMPLOI.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	REMARQUES
Ginseng	2	Ne pas appliquer l'année de la récolte	Ne pas faire plus de trois applications par année. Appliquer au début de mai, à la fin de juin et au milieu d'août. Application terrestre seulement. Ne pas dépasser 2 L/ha, quel que soit le moment du traitement.
Peupliers	2		Faire une seule application par année. Appliquer de façon à bien couvrir les graminées, sans atteindre le point d'écoulement. Ne pas dépasser 2 L/ha.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)		REMARQUES
Bleuets (nains, année de production et de taille)	1	Production	Taille	<p>Appliquer en traitement généralisé de postlevée. Faire une seule application par saison. Application terrestre seulement.</p> <p>Pour la suppression des graminées annuelles, y compris le panic capillaire et le panic d'automne, et la répression de l'agrostis d'hiver.</p> <p>Appliquer de la fin de mai au début de juin, du début à la fin de la floraison, aux stades 2 à 5 feuilles des graminées annuelles.</p>
		60	420	
Bleuets (nains, année de production et de taille)	2	Production	Taille	<p>Effectuer un traitement généralisé en postlevée. Effectuer un traitement par saison. Application terrestre seulement. Pour la répression des graminées indigènes vivaces, y compris le pâturin comprimé, le danthonie à épi et le chiendent.</p> <p>Traiter de la fin de mai au début de juin, du début à la fin de la floraison, sur les mauvaises herbes sensibles en pleine croissance (montée à graines, début de floraison).</p>
		60	420	
Sous-groupe de cultures 13-07A (sous-groupe des mûres et des framboises) Année de plantation	1,2 à 2	1		Appliquer à raison de 1,2 à 2 L/ha lorsque la culture est au stade de 2 à 6 feuilles; ne pas effectuer plus de deux applications par saison en respectant un intervalle d'au moins 14 jours entre les traitements.
Sous-groupe de cultures 13-07A (sous-groupe des mûres et des framboises) Plantations établies	1,2 à 2	1		Appliquer à raison de 1,2 à 2 L/ha au printemps OU à l'automne (d'août à octobre) et de nouveau au printemps. Ne pas effectuer plus de deux applications par saison.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	REMARQUES
Raisins (production, 1 ^{ère} année non en production, 2 ^e année non en production)	2	30	Effectuer un traitement généralisé en postlevée dirigé vers le pied de la vigne. Une seule application par saison. Pour la suppression des graminées annuelles et vivaces. Ne pas appliquer ce produit sur des raisins destinés à être exportés aux États-Unis.
Arachides	2	40	Appliquer en traitement généralisé de postlevée. Faire une seule application par saison. Application par voie terrestre seulement. NE PAS UTILISER LA CULTURE OU LE FOURRAGE POUR ALIMENTER LE BÉTAIL. NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les cinq jours suivant le traitement pour effectuer des inspections sur le terrain.
Asclépiade (production industrielle pour la fibre)	2		Appliquer en traitement généralisé de postlevée. Faire une seule application par année. Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans 200-300 L d'eau/ha. Ne pas utiliser les plants traités comme aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Ne pas laisser paître les animaux dans les champs traités ni les alimenter avec des récoltes traitées. Ne pas utiliser en tant que foin ou que paille (alimentation ou litière).
Laitue (pommée et frisée)	2	14	Appliquer en traitement généralisé de postlevée. Une seule application par saison.
Rhubarbe	2	14	Ne pas effectuer plus de deux applications par saison en respectant un intervalle d'au moins 14 jours entre les traitements. Appliquer dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète.

CULTURE	DOSE MAX. HERBICIDE VENTURE L (L/ha)	DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE (en jours)	REMARQUES
Groupe de cultures 3-07A (sous-groupe des oignons)	1	42	Graminées annuelles Ne pas effectuer plus de deux applications par saison. Une deuxième application peut être effectuée après au moins 14 jours au besoin, mais pas moins de 42 jours avant la récolte.
	2	60	Graminées annuelles et chiendent Une seule application par saison est permise.
Oignons verts	1	14	Graminées annuelles Ne pas effectuer plus de deux applications par saison. Une deuxième application peut être effectuée après au moins 14 jours au besoin, mais pas moins de 14 jours avant la récolte.
	2	14	Graminées annuelles et chiendent Une seule application par saison est permise.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide VENTURE L est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VENTURE L et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

S'il y a lieu, utiliser l'herbicide VENTURE L ou les herbicides du même groupe 1 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou

d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visiter le site www.syngenta.ca.

REFLEX[®], TURBOCHARGE[®] et VENTURE[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Ally[®], Assist[®], Basagran[®], Buctril[®], Lontrel^{MC}, Merge[®], Muster[®] et Poast[®] sont des marques de commerce de leurs fabricants respectifs.